



Belgique interdiction de fumer

Rubrique : actualités - Date : mercredi 3 janvier 2007

Belgique - interdiction de fumer

LE MONDE du 2 janvier signale que « **La Belgique a décidé à son tour d'interdire le tabac dans les restaurants, à moins qu'ils ne soient pourvus d'un espace fumeurs distinct et fermé** ». Le journal qui indique que cette mesure, entrée en vigueur le 1er janvier, vise à réduire le tabagisme passif qui tue 2500 personnes chaque année, précise que selon une étude 73% des Belges sont favorables à cette décision (90% des non fumeurs, 74% des ex fumeur et 49% des fumeurs). Rapportant que cela n'empêche pas les critiques, le quotidien relève que selon les professionnels de la lutte contre le tabagisme, une telle mesure doit se doubler d'une campagne éducative si on veut s'attaquer aux racines de la dépendance et que trop d'exceptions sont prévues, selon les partisans d'une interdiction généralisée. D'après le journal, cette nouvelle loi est « complexe » car elle prévoit que pour certains établissements l'interdiction totale de fumer est une « possibilité », ainsi les bars de moins de 50 m² proposant une restauration légère pourront encore accueillir des fumeurs, alors que ceux disposant de plus de 50 m² devront prévoir une zone non fumeurs, consistant en une pièce fermée dotée d'un système d'aération, à défaut de cette installation l'interdiction de fumer sera totale. Le quotidien qui souligne que les contrôles devraient être renforcés, note qu'en cas d'infraction ils devraient se traduire par un simple avertissement et ensuite par des amendes allant de 150 à 650 euros. Indiquant qu'une vaste campagne de communication « drôle » et « ludique » était prévue, le Monde observe qu'elle était agrémentée par la chanson « Les Gitans » des Compagnons de la chanson et qu'elle montrait des animaux de ferme en train de fumer, une allusion aux dangers de la contamination de la nourriture par le tabac. D'après le quotidien, cette campagne a toutefois été retirée en raison de l'objection d'un fumeur qui ne supportait pas d'être comparé à un animal et des protestations des associations de Gitans.